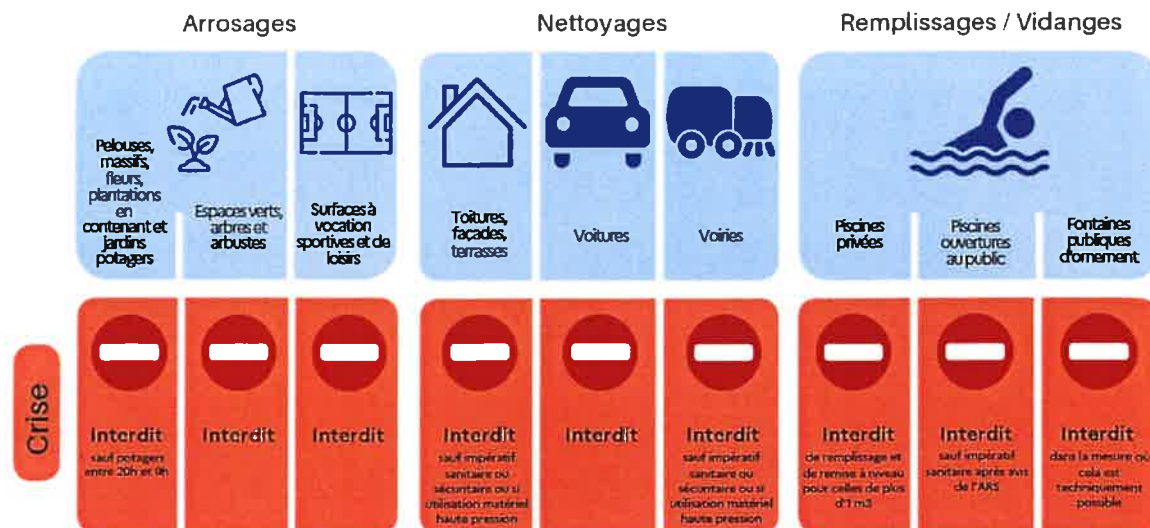


PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE



Il est demandé aux élus et aux syndicats d'eau lors de la surveillance de leur disponibilité en eau potable, d'anticiper au mieux les manques éventuels, d'en informer et de solliciter les services de l'ARS à chaque fois qu'un recours à une alimentation temporaire par camion citerne sera nécessaire.

En outre, il est rappelé que les maires peuvent prendre par arrêté municipal des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de l'état des ressources en eau du territoire communal, sur le fondement de la salubrité et de la sécurité publiques.

Enfin, en cette période de sécheresse marquée, il est rappelé de ne pas provoquer d'incendies accidentels en apportant des sources de chaleur ou des matériaux inflammables en milieu naturel. La végétation est aussi vulnérable que les cours d'eau. Le moindre incendie peut rapidement devenir catastrophique. Il est rappelé que le brûlage des déchets verts (y compris les végétaux secs) est interdit toute l'année sur le territoire de la Haute-Saône.

Une attention soutenue est apportée au suivi de cette situation et des contrôles sont diligentés pour vérifier le respect des mesures arrêtées.

Pour connaître l'intégralité des mesures, l'arrêté est consultable avec le lien ci-dessous :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse>

Il est indispensable que chacun prenne toute disposition pour assurer une gestion économe de l'eau, que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau ou à partir des réseaux publics de distribution d'eau potable.

Enfin, l'outil Propluvia permet à tout usager de consulter les zones où des mesures de restriction ont été prises : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70 